

Bureau Fédéral

Réunion du 5 novembre 2004 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI - Président
Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE
MM. Claude AUTHIE, Jean-Claude BOIS, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT

Excusés : MM. Pierre COLLOMB et Jean-Pierre SIUTAT

Assistent : Mme Catherine BARRAUD
MM. Raymond BAURIAUD, Fabrice CANET, Dominique LATTERADE
(représentant le DTN)

1) Ouverture par le Président

- On enregistre à ce jour 386.387 licenciés, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année dernière à la même date. On note cependant une baisse de licenciés dans la catégorie benjamins (-3,92 % en masculins et -2,08 % en féminines).
Il est désormais possible d'obtenir une projection du nombre de licenciés pour la fin de la saison en cours (paramètres à affiner).
- Mouvements de personnel : départ de Pascal DE BATTISTI, Aurélie BALLAGEAS, Jean-Pierre DUSSEAULX et Philippe SAINT. Ce dernier est remplacé par Monsieur GOMBERT. Pour les autres postes laissés vacants, les recrutements sont en cours.
En cours également, le recrutement d'un responsable technique chargé à la fois des problèmes de salles et de la gestion de l'immeuble de la FFBB.
Un responsable marketing sera recruté au sein de la Ligue Féminine, sous la responsabilité de Raymond BAURIAUD.
- Un CD-Rom interactif de formation des arbitres a été réalisé, à l'initiative de Christophe VAUTHIER et de la CFAMC.
- 2 groupes de travail ont été mis en place : l'un, chargé de l'observation des arbitres de Haut-Niveau, l'autre, de la formation des arbitres, entraîneurs et dirigeants.

- FIBA-Europe et l'ULEB ont signé un accord le 3 novembre 2004 qui réunifie le basket européen. De ce fait, les arbitres français « ULEB » sont automatiquement réintégrés dans les compétitions de FIBA-Europe (clubs et équipes nationales).

2) Opération Basket Ecole : point sur l'évolution du dossier (Bernard GAVA)

Afin de mieux faire connaître cette opération dont le challenge est de créer 6.000 partenariats-écoles d'ici la fin de la saison 2004/2005, une vaste campagne de promotion sera menée : l'une interne vers les Comités Départementaux, les clubs et les personnes ressources (responsables départementaux « Basket Ecole » et Animateurs de Basket), l'autre externe vers le monde scolaire et le grand public. Bernard GAVA présente les différents moyens de promotion et les échéances envisagés.

La FFBB est confrontée à un problème pour la réalisation de paniers de basket dont la hauteur pourrait varier entre 1,20m et 2,60m, destinés aux écoles maternelles et primaires. L'objectif était de réaliser un panier maniable et léger, le corps enseignant destiné à les utiliser étant en grande majorité des femmes. La société contactée, après 5 mois de travail, s'est finalement désistée devant les difficultés rencontrées. Après débat, le Bureau Fédéral demande qu'une solution soit trouvée et d'étudier notamment la possibilité de travailler sur l'évolution de la norme.

3) FBI : point sur l'état des lieux (Claude AUTHIÉ)

Une nouvelle version a été déployée. Elle permet l'impression des cartes des membres du Comité Directeur (FFBB et des Comités et Liges).

La finalisation des éditions suite aux requêtes via FBE est en cours. Le Président rappelle à ce sujet que les différentes demandes doivent être préalablement validées avant réalisation.

En octobre, on comptabilisait 613.263 visiteurs sur le site internet fédéral (hors visites de la Boutique et des championnats). En moyenne, 6 à 7 millions de pages sont visitées par mois.

Un « relookage » du site sera effectué.

4) Assemblée Générale Elective du 11 décembre 2004 (Frédéric JUGNET)

Un mail a été envoyé aux Comités et Liges pour les informer que l'hôtel réservé (IBIS Gentilly) était complet.

Après lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée, Frédéric JUGNET en donne l'organisation matérielle : chaque personne signe tout d'abord la feuille de présence dans une première salle. Elle se rend ensuite dans une deuxième salle où elle devra émarger dans le cadre de la procédure de vote. Il lui sera alors remis un badge permettant le vote sur un poste informatique dans un isoloir.

Dans l'amphithéâtre du CNOSF où aura lieu l'Assemblée Générale Elective, les premiers rangs seront réservés aux membres du Comité Directeur sortant et aux candidats.

Après les votes, une photo sera prise de chaque personne élue. Ce point sera rajouté à l'ordre du jour.

Le Comité Directeur des 7 et 8 janvier 2005 aura pour mission principale de constituer le Bureau Fédéral et les Commissions.
Sur 35 membres, il faudra élire au minimum 7 femmes et un médecin.

Le Président Fédéral rappelle que les candidatures au Comité Directeur Fédéral doivent être envoyées par lettre recommandée avec AR le 10 novembre 2004 dernier délai. La liste définitive des candidatures sera ensuite diffusée aux votants et, après validation par la Commission Electorale, une fiche de présentation sera envoyée à chaque candidat.

5) Coupes de France (Jean-Marc JEHANNO)

Jean-Marc JEHANNO commente le document distribué présentant les formules des différentes Coupes de France (document joint en annexe).
Un appel à candidatures a été envoyé aux Comités et Ligues pour l'organisation des plateaux des ¼ et ½ Finales de la Coupe de France Masculine.

6) CNOSF (Frédéric JUGNET)

- Proposition de conciliation : dossier Alain MALINOVSKY

Après un tour de table, le Bureau Fédéral refuse à l'unanimité la proposition du conciliateur (Claude AUTHIE n'a pas pris part au débat).

- Proposition de conciliation : dossier CS Autun

Après un tour de table, le Bureau Fédéral refuse à l'unanimité moins une voix la proposition du conciliateur.

7) Compte-rendu de la mission en Guadeloupe (Jean-Marc JEHANNO)

La mission a été effectuée du 5 au 10 octobre 2004.

Une solution a été trouvée suite au contentieux juridique existant entre 3 clubs de Guadeloupe et la Ligue de Guadeloupe pour lequel la Chambre d'Appel Fédérale a infligé une sanction pour non-respect des obligations sportives impliquant la descente de ceux-ci dans la division inférieure.

Le Bureau de la Ligue de Guadeloupe a accepté la proposition de réorganisation des championnats permettant à ces 3 clubs de se requalifier pour les play-offs, proposition également acceptée par le Comité Directeur de la Ligue. A l'issue de cette décision, les clubs ont signé un accord par lequel ils renoncent à toute poursuite ou recours juridique envers la Chambre d'Appel.

Jean-Marc JEHANNO a également rencontré le Maire de Bouillante (commune du club El Condor), l'Adjoint au Maire de Baie Mahault (commune du club Avenir 2000 notamment), le Maire de Pointe à Pitre (commune du club AS Vatable), l'Inspecteur de la Direction Jeunesse et Sports et le Responsable des Sports du Conseil Régional.

8) Questions diverses

- On compte à ce jour 18 nouveaux groupements sportifs (1 dans les Alpes, 1 dans les Pays de la Loire, 6 en Bretagne, 2 en Côte d'Azur, 1 dans le Languedoc-Roussillon, 1 dans le Limousin, 2 en Lorraine, 1 en Haute Normandie, 1 en Picardie, 1 en Provence, 1 dans les Pyrénées) et 11 Unions d'Associations.
Claude AUTHIÉ demande s'il serait possible de faire une distinction entre les unions en Championnat de France et/ou championnat qualificatif et les unions qui pourraient se faire dans les championnats régionaux non qualificatifs et/ou championnats départementaux, ces dernières permettant de conserver des licenciés dans les clubs à faible effectif. Marie-Noëlle SERVAGE informe le Bureau qu'une étude est en cours sur les Unions en Championnat de France. Compte tenu du dossier d'engagement à fournir en Jeunes, on peut se poser la question de la suppression des Unions (et maintien sous forme d'Entente). En ce qui concerne les championnats séniors, la réflexion porte sur la notion de championnat qualificatif (ou non) en Championnat de France.
Ce point sera étudié au prochain Bureau Fédéral, le 23 novembre 2004.
- Françoise AMIAUD demande si un arbitre doit empêcher un entraîneur suspendu de s'asseoir sur le banc de son équipe. Oui, l'arbitre, s'il est au courant, doit le faire. Par ailleurs, si des éléments de preuve de cette situation sont apportés, l'entraîneur sera sanctionné.
- Jean-Marc JEHANNO demande l'attitude à tenir face à un joueur en possession d'une licence, sans photo, et sans carte d'identité. Il lui est répondu que si tel est le cas, le joueur ne peut pas disputer la rencontre, sauf cas prévus par la loi pour attester l'identité d'une personne.
- Jean-Claude BOIS présentera des éléments suite à l'appel d'offres sur les assurances à un prochain Bureau Fédéral.
- Le FC Mulhouse Basket ne s'est pas inscrit en NM3 pour son équipe Espoirs cette saison, il a donc perdu sa place et doit repartir au bas de l'échelle.
- Jean-Marc JEHANNO fait part de son inquiétude quant à la sanction très lourde infligée aux clubs ne présentant pas des joueurs de moins de 21 ans (= match perdu par pénalité). Le Bureau Fédéral demande à la Commission Sportive de faire preuve de souplesse lors des premiers constats et de communiquer avec les clubs.
- Dans la Ligue des Pyrénées, Claude AUTHIÉ a mis en place une réunion, deux fois par mois, avec un groupe d'arbitres « coach », dont la mission n'est plus désormais « évaluateur, sanction, note » mais « évaluateur, formation, note ». A la fin de chaque rencontre, un debriefing a lieu entre les 2 entraîneurs, les 2 arbitres et le coach des arbitres. Cette expérience donne satisfaction.
- Marie-Noëlle SERVAGE, au nom du Comité Directeur de la Ligue des Alpes, remercie le Président de sa venue le week-end des 30 et 31 octobre derniers à l'occasion de l'inauguration des locaux rénovés de la Ligue.

- La signature d'une convention UNSS/FFBB a été effectuée ce jour par Monsieur Jean-Louis BOUJON, Président de l'UNSS et Monsieur Yvan MAININI. Un exemplaire sera envoyé aux Comités et Ligues.
- Serge GERARD a participé à une réunion avec l'UNSS et la Commission Mixte Nationale, à la FFBB, ce vendredi 5 novembre.
- Serge GERARD rend compte des réunions plénières de la CCG, tenues les 18 et 22 octobre 2004. En Ligue Féminine, 3 dossiers disciplinaires ont été classés sans suite, 1 dossier a donné lieu à une amende avec sursis et 1 club s'est vu infliger une sanction financière. En NM1, sur 9 dossiers, 2 ont été classés sans suite, 7 ont donné lieu à une amende (dont 3 avec sursis). En NM2, sur 15 dossiers contrôlés, 5 ont été classés sans suite, 7 ont donné lieu à une amende (dont 3 avec sursis). Dans les divisions inférieures, 48 clubs ont été contrôlés, sans donner lieu à une sanction. 8 clubs devront être contrôlés à nouveau.

Prochain Bureau Fédéral le Mardi 23 novembre 2004 à 17h à Paris.